



---

**Séance du Groupe de Coordination IUFE  
du mercredi 21 novembre 2012 de 17h00 à 19h00 salle PM 234  
PV adopté**

---

**Membres présents :**

Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Pascal Cirlini (PC), Dominique Bruxelles (DB),  
Juan Rigoli (JR), Jean-Marc Tosi (JMT), Maurice Dandelot (MD), Marie Besse (MB),  
Raphaël Fornallaz (RF), Francisca Zurera (FZ), Andrea Valcu (AV), Laurent Vité (LV),  
François Bertagna (FB),

**Coprésidence :**

Harry Koumrouyan (HK), Bernard Schneuwly (BS)

**Membres excusés :**

Michel Oris (MO), Lucie Mottier Lopez (LML), Walther Thessaro (WT), Serge Erard (SE),  
Céline Mérad Malinverni (CMM), Carmen Perrenoud Aebi (CPA)

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la dernière séance du 17 octobre 2012

Le PV est distribué en début de séance. Les participants sont invités à transmettre à LV leurs éventuelles remarques avant le 30 novembre 2012.

2. Informations des Présidents (BS + HK)

Présentation du plan stratégique par BS et HK.

**Gestion des flux d'étudiants à l'IUFE (formation des enseignants secondaires)**

Quel est le problème ? Le tableau ci-dessous montre de façon évidente l'assèchement des possibilités de stages en responsabilité : en deux ans la diminution est de 40%. Si le modèle actuel n'est pas modifié, au moins partiellement, l'IUFE se trouvera dans une impasse.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CCDIDA	156	158	218
MASE2b-STA	95	106	72
MASE1-ST1	103	62	43
MASE2a-ST2	137	86	57
CSD2	32	61	49
Total volée	523	473	439
Nb d'étudiants qui ont obtenu ou qui obtiendront la MASE	264	253	178

2010-2011 : **367** étudiants en emploi

2012-2013 : **221** étudiants en emploi

Les deux difficultés majeures auxquelles l'IUFE est confronté sont reconnues et admises par tous :

- Diminution d'environ 40 % de places de stages disponibles, qui, à terme, si aucune mesure correctrice n'est

prise, pourrait mettre le fonctionnement même de l'institut en péril.

- Difficultés financières que traverse l'Etat de Genève, qui entraînent des diminutions de postes disponibles.

La direction de l'IUFE a décidé de porter cette problématique à la connaissance des acteurs participant aux diverses commissions de l'institut. Ainsi, les différents partenaires (enseignants de l'institut, comité de direction, groupes de travail, associations professionnelles et associations d'étudiants) ont étudié le problème de manière détaillée et proposent des pistes concrètes après avoir analysé leur impact.

En conséquence, des changements doivent être opérés après validation par le conseiller d'Etat et par le recteur.

### Scénario retenu

Le modèle en emploi n'est pas remis en cause, mais il doit être revu à la baisse de la manière suivante :

- Les disciplines d'enseignement sont classées en trois groupes :
  - Les matières fortement demandées dans lesquelles il est aisé de trouver un stage en responsabilité (français, math, allemand, anglais et physique). Pour ces disciplines, le modèle actuel peut être conservé.
  - Les matières rares correspondant à celles qui sont enseignées uniquement au postobligatoire (chimie, philosophie, espagnol, italien...). Pour ces disciplines, la formation n'est ouverte qu'à intervalle de deux ou trois années, avec un quota à l'entrée du CCDIDA, selon des critères que l'IUFE doit établir.
  - Les matières à faible potentiel d'emploi se retrouvant aussi bien au Cycle d'Orientation qu'au postobligatoire (arts visuels, biologie, histoire, géographie...). Pour ces disciplines, un cursus de formation est ouvert chaque année ; un quota est appliqué également à l'entrée du CCDIDA.

En d'autres termes, il s'agit de tenir compte du nombre de places disponibles dans les écoles selon les matières enseignées, tout en assurant une sélection de qualité.

- En fonction des besoins, dans les matières où la formation n'est pas ouverte, les directions d'écoles engagent des suppléants. Ceux-ci sont choisis dans la liste des candidats au CCDIDA et seront formés à l'IUFE dès que possible.
- Pour des questions d'égalité de traitement, la 1<sup>ère</sup> année se fait uniquement sous la forme du CCDIDA. Cela signifie que la formation MASE 1 disparaît<sup>†</sup> et que les écoles doivent prendre en charge les suppléants qui seraient engagés.
- La 2<sup>ème</sup> année se fait en emploi (pour autant que celui-ci soit disponible). Le nombre d'heures d'enseignement peut varier entre un poste à 25% et un poste à 50%. Un stage en accompagnement, dont le nombre d'heures reste à définir, dans l'autre ordre d'enseignement complète la formation de l'étudiant (ce qui permettrait de répondre positivement à la demande de la CDIP au sujet du diplôme conjoint secondaire 1/secondaire2).

\* La situation de la physique pourrait être revue à la baisse selon les pronostics de l'enseignement postobligatoire.

† Cette décision repose, entre autres, sur un avis donné par la chambre administrative qui a analysé de façon critique les deux chemins de formation (CCDIDA-MASE 2 vs MASE1-MASE2).

- Le modèle doit, dans toute la mesure du possible, éviter que le personnel d'encadrement de l'IUFE soit soumis à des variations annuelles trop importantes. Pour ce faire, il faudrait envisager que certains formateurs complètent leur poste de trois manières : activités de recherche, collaboration dans la formation continue et collaboration avec les facultés d'origine.
- En ce qui concerne le personnel d'encadrement issu de l'enseignement secondaire, il faut reprendre la question de la garantie d'emploi.
- Une collaboration suivie avec les autres cantons romands est indispensable : qu'il s'agisse de certains aspects du cursus ou de certaines filières de formation (latin) ou qu'il s'agisse des possibilités d'emploi à la sortie de l'université.

### **Calendrier et tâches à accomplir**

- La situation budgétaire n'est pas encore connue pour 2013. Il est possible que des départs massifs d'enseignants aient lieu à la prochaine rentrée (question du PLEND). Dans ce cas, un scénario de crise doit être préparé, notamment en ce qui concerne l'allemand. Pour cette matière, il convient que dans les meilleurs délais l'IUFE s'entende avec la faculté des lettres pour prévoir un dispositif similaire à celui qui avait été appliqué il y a quelques années au Cycle d'Orientation, intitulé *formation continue universitaire en mathématiques de base* (FCUMB). Une séance de travail doit être organisée à ce sujet.
- Comme l'an dernier, les informations à destination des étudiants et des directeurs d'écoles doivent figurer dès le début janvier 2013 sur le site internet de l'IUFE. Ce point concerne particulièrement les critères retenus pour la sélection des étudiants.
- Il est utile que les deux services RH produisent un tableau par discipline de la pyramide des âges concernant les personnes en fin de carrière, susceptibles de quitter leur travail.
- Une augmentation du nombre de suppléants implique une disponibilité plus grande de RFDdir pour permettre l'accueil et l'encadrement de ces nouveaux collaborateurs. Cet élément a une incidence financière qu'il faut étudier.

### **Autres pistes permettant de sortir de l'impasse, mais se heurtant sans doute à des oppositions très fortes, notamment de la part des associations professionnelles**

1. Stages en accompagnement : des enseignants accueillent un ou deux étudiants durant une année ; le nombre d'heures correspond toujours à 6 dans la branche enseignée ; un modèle pour de tels stages a déjà été élaboré et peut être mis en route très rapidement.
2. Stages dans des écoles privées ; cela nécessite évidemment l'établissement de rapports de confiance et l'élaboration de contrat de collaboration ; il va de soi que les formateurs de terrain sont des enseignants chevronnés, formés dans des institutions agréées.
3. Stages dans d'autres cantons : cette mesure implique des contrats avec ces cantons.
4. Transformation des suppléances en stages : le DIP, si un poste est vacant pour une durée limitée, par exemple une année, engage des personnes sous forme de suppléance ; il pourrait pourtant s'agir de stages en responsabilité (cette mesure rejoint celle qui est mentionnée au point 1).
5. On peut également étudier dans quelle mesure des remplacements de longue durée pourraient être, dans des conditions très précises, transformés en stages.

---

*Hors séance : le projet ci-dessus a été, comme convenu, présenté au Conseiller d'Etat le 4 décembre 2012. Le magistrat a longuement étudié les éléments du dossier et a exprimé son avis à ce sujet.  
Un retour sera donné aux participants du groupe de coordination lors de la séance du 23 janvier 2013.*

---

La séance est levée à 19h.